

EXAS Consultant

Expert-comptable & Commissaire aux comptes

*Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-
Comptables de la région de Nouvelle Aquitaine
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattachée à la Compagnie Régionale de
Grande Aquitaine*

ASSOCIATION

RESEAU ENTREPRENDRE ADOUR

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025



*SAS au Capital de 400 000 Euros - 341 418 580 RCS Pau
Organisme de formation – n° déclaration d'activité 72 64 03348 64*

BILLERE (64140) - ACTIPARC - Rue du Pressoir - Tél. 05.59.72.85.85
SERRES-CASTET (64121) - Rue de la Vallée d'Ossau - Tél. 05.59.33.10.56.
SAINT-PIERRE-DU-MONT (40280) - 3 avenue Camille Brettes - Tél. 05.58.44.08.63.
MAULEON-LICHARRE (64130) – avenue de Belzunce - Tél. 05.59.28.88.14.
PAU (64000) - 3 rue Thomas Edison - Cité Multimédia - Bat D – Tél. 05.59.33.18.00

**ASSOCIATION
RESEAU ENTREPRENDRE ADOUR**

Hélioparc – 2, avenue Pierre Angot
64000 PAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

Mesdames, Messieurs,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Réseau Entreprendre Adour relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté notamment sur les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des prêts.

La note « Créances immobilisées » de l'annexe expose la méthode appliquée en cas de dépréciations des créances immobilisées. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association concernant la détermination des provisions et nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en sont faites par l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et d'activités du Président, ainsi que dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉS DE LA PRÉSIDENTE ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Serres Castet, le 28 mai 2026

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Benoit LOUBON

Associé



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	8 934	8 359	575	788	213	27.04
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	1 613 122	94 855	1 518 267	1 576 778	58 511	3.71
	Autres	1 341		1 341	1 090	251	23.03
	Total I	1 623 396	103 213	1 520 183	1 578 656	58 473	3.70
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	500	500				
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	25 083		25 083	24 715	368	1.49
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Disponibilités	1 997 070		1 997 070	1 899 230	97 840	5.15
	Charges constatées d'avance (2)	6 278		6 278	3 313	2 965	89.51
	Total II	2 028 930	500	2 028 430	1 927 257	101 173	5.25
	Frais d'émission des emprunts (III)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 652 327	103 713	3 548 613	3 505 913	42 700	1.22

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires		94 622		94 622		
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires		1 431 380		1 421 189		0.72
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau		396 339		339 190		16.85
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		57 627		67 339		14.42
	Situation nette (sous total)		1 979 968		1 922 341		3.00
	Fonds propres consommptibles						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I		1 979 968		1 922 341		3.00
PROVISIONS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
DETTE (I)	Total II						
	Provisions pour risques						
DETTE (I)	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTE (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses		1 195 819		1 135 923		5.27
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		8 107		9 632		15.84
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		40 910		42 022		2.65
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		321 915		395 746		18.66
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance		1 895		249		659.76
DETTE (I)	Total IV		1 568 646		1 583 573		0.94
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			3 548 613		3 505 913		1.22

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	287 150		262 013		25 137	9.59
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	20 742				20 742	
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	74 172		65 649		8 523	12.98
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	5 864		2 131		3 733	175.19
Mécénats			250		250	100.00
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	10 670		27 600		16 930	61.34
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			17 050		17 050	100.00
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	994		94		900	953.81
Total I	399 592		374 787		24 805	6.62
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	175 644		168 810		6 834	4.05
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	729		79		650	826.24
Salaires et traitements	142 756		150 797		8 041	5.33
Charges sociales	31 486		37 293		5 807	15.57
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	213		213			
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	10		255		244	95.92
Total II	350 839		357 446		6 608	1.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	48 753		17 341		31 412	181.15

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation		2		2	0	22.68
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		55 529		120 783	65 254	54.03
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		113 771		114 506	735	0.64
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		169 301		235 290	65 989	28.05
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		94 855		113 771	18 916	16.63
Intérêts et charges assimilées		58 843		61 583	2 740	4.45
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		153 698		175 354	21 656	12.35
2. Résultat financier (III-IV)		15 604		59 936	44 333	73.97
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		64 357		77 277	12 920	16.72
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion				585	585	100.00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI				585	585	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				585	585	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		6 730		9 353	2 623	28.04
Total des produits (I+III+V)		568 893		610 077	41 184	6.75
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		511 266		542 738	31 472	5.80
5. EXCEDENT OU DEFICIT		57 627		67 339	9 712	14.42

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	314 750			264 488		
1.1 Cotisations sans contrepartie	287 150			262 013		
1.2 Dons, legs et mécénat	5 864			2 381		
- Dons manuels	5 864			2 131		
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat				250		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	21 736			94		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	66 201			165 435		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie	10 670			27 600		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	55 531			137 835		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	74 172			65 649		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	113 771			114 506		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
TOTAL	568 893			610 077		
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES						
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	165 867			159 643		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	95 068			113 984		
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	6 730			9 353		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
TOTAL	267 665			282 979		
EXCEDENT OU DEFICIT	301 229			327 098		

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	52 603			128 972		
Bénévolat						
Prestations en nature	52 603			128 972		
Dons en nature						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 670			27 600		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	63 273			156 572		
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 548 613.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 399 591.71 Euros et dégageant un excédent de 57 626.96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A compter de l'exercice ouvert au 01/01/2025, l'association RESEAU ENTREPRENDRE ADOUR applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Dans ce cadre, les opérations antérieurement présentées en "transferts de charges" sont désormais reclassés en produits d'exploitation.

Ce changement, purement de présentation, n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'association, créée à l'initiative de chefs d'entreprises, a pour objet, à titre gratuit et non lucratif: de
favoriser l'initiative économique dans sa zone de rayonnement en respectant les trois valeurs
fondatrices indissociables, inscrites dans la Charte de la "Fédération Réseau Entreprendre", que sont:
- l'important c'est la personne,
- la gratuité,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- la réciprocité.
Elle mobilise en première ligne les chefs d'entreprise.

Dans cet objectif, elle veillera à :

- susciter des vocations d'entrepreneurs,
- favoriser l'éclosion des idées propres à générer des emplois, en particulier par la création et éventuellement la reprise d'entreprises industrielles, commerciales, artisanales et de services,
- apporter un concours intellectuel et technique à toute initiative tendant à l'innovation et à la recherche de créneaux nouveaux, et plus généralement à l'amélioration du potentiel économique et technologique, par la création ou la reprise d'entreprises,
- consentir aux entrepreneurs créateurs, repreneurs, des prêts d'honneur sans intérêt et sans garantie, pour favoriser le lancement ou éventuellement la mutation d'entreprises,
- appuyer les initiatives extérieures qui concourent dans un domaine similaire à favoriser l'initiative économique et la culture entrepreneuriale.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 934		
TOTAL	8 934		
Autres titres immobilisés	50		
Prêts, autres immobilisations financières	1 691 589		545 310
TOTAL	1 691 639		545 310
TOTAL GENERAL	1 700 573		545 310

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 934	8 934
TOTAL			8 934	8 934
Autres titres immobilisés		1	51	51
Prêts, autres immobilisations financières		622 487	1 614 411	1 614 411
TOTAL		622 486	1 614 462	1 614 462
TOTAL GENERAL		622 486	1 623 396	1 623 396

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 146	213		8 359
TOTAL		8 146	213		8 359
TOTAL GENERAL		8 146	213		8 359
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	213				
TOTAL	213				
TOTAL GENERAL	213				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	94 622				94 622
Fonds propres avec droit de reprise	1 421 189		30 564	20 374	1 431 380
Report à nouveau	339 190		57 149		396 339
Excédent ou déficit de l'exercice	67 339				57 627
Situation nette	1 922 341		78 001	20 374	1 979 968
TOTAL I	1 922 341		87 713	20 374	1 979 968

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	113 771	94 855	113 771		94 855
Sur comptes clients	500				500
TOTAL	114 271	94 855	113 771		95 355
TOTAL GENERAL	114 271	94 855	113 771		95 355
Dont dotations et reprises financières		94 855	113 771		

Les provisions sur "autres immobilisations financières" sont constituées afin de couvrir les pertes potentielles liées aux prêts d'honneur octroyés par l'association.

Elles sont déterminés selon une approche prudente, fondée sur l'analyse individuelle des dossiers et l'identification des situations présentant un risque avéré de non-recouvrement.

Le montant de la provision est évalué sur la base :

- des pertes estimées sur les encours de prêts,
- diminués, le cas échéant, des montants susceptibles d'être pris en charge par Bpifrance dans le cadre des dispositifs de garantie associés.

En présence d'un impayé ou dès l'identification de difficultés financières significatives chez un bénéficiaire, l'encours de prêt concerné fait l'objet d'une provision à hauteur de 100 % du capital restgant dû.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	1 613 122	1 613 122	
Autres immobilisations financières	1 341	1 341	
Clients douteux ou litigieux	500	500	
Débiteurs divers	25 083	25 083	
Charges constatées d'avance	6 278	6 278	
TOTAL	1 646 323	1 646 323	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	542 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	543 084		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	1 195 819	1 185 819	10 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	8 107	8 107		
Personnel et comptes rattachés	13 625	13 625		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 336	20 336		
Impôts sur les bénéfices	6 730	6 730		
Autres impôts taxes et assimilés	220	220		
Autres dettes	321 915	321 915		
Produits constatés d'avance	1 895	1 895		
TOTAL	1 568 646	1 558 646	10 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	360 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	300 104			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 213
Dettes fiscales et sociales	19 661
Autres dettes	6 460
Total	28 334

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 278
Total	6 278
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 895
Total	1 895

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention de fonctionnement	74 172
Total	74 172

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	4
Total	5

Valorisation des contributions volontaires

Nos dirigeants ont cumulés 7 006 heures de bénévolat pour l'année 2025, que nous valorisons sur la base du tarif horaire d'un consultant expert (150 Euros) soit 1 050 900 Euros.

De plus, conformément à l'article 238 bis du code général des impôts, l'association a émis un reçu fiscal correspondant au mécénat de compétence de deux salariés d'une valeur de 52 603 euros sur la base de la rémunération brute de deux salariés durant la période de sa mise à disposition.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Garantie BPI sur prêts en-cours	823 388
Total	823 388

**ASSOCIATION
RESEAU ENTREPRENDRE ADOUR**

Hélioparc – 2, avenue Pierre Angot
64000 PAU

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Serres Castet, le 28 mai 2026

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Benoit LOUBON

Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. LOUBON', with a long horizontal stroke extending to the right.